



# SYNDICAT NATIONAL CFTC-FINANCES PUBLIQUES

## Section Pas De Calais

Secrétaire départementale : Annie LIANT

Trésorerie d'Arras, 62 rue des 3 visages BP 934 62034 ARRAS cédex

Email : [annie.liant@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:annie.liant@dgfip.finances.gouv.fr)

 [cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com)

Site Internet : <http://cftc-dgfip.fr>

Site Départemental : <http://062.cftc-tresor.fr>

### Sommaire :

- Page 1 : Conditions de vie des Agents
- Page 2 : Groupe de travail DGFIP
- Page 3 : Brèves du Pas de Calais et Fonction Publique
- Page 4 : Carte du Pas de Calais avec vos Correspondants locaux, Bulletin d'adhésion

## CONDITIONS DE VIE DES AGENTS

**L'homme n'est pas le carburant mais le moteur de l'administration !**

**Le syndicat CFTC FINANCES PUBLIQUES demande :**

- 1) D'intégrer aux indicateurs de performance la notion de bien-être des agents au travail
- 2) Un management cohérent et responsable
- 3) Une formation professionnelle adaptée aux réformes incessantes

Une prise en compte de la vie personnelle afin de faciliter la vie professionnelle des agents doit être effective dans la nouvelle direction :

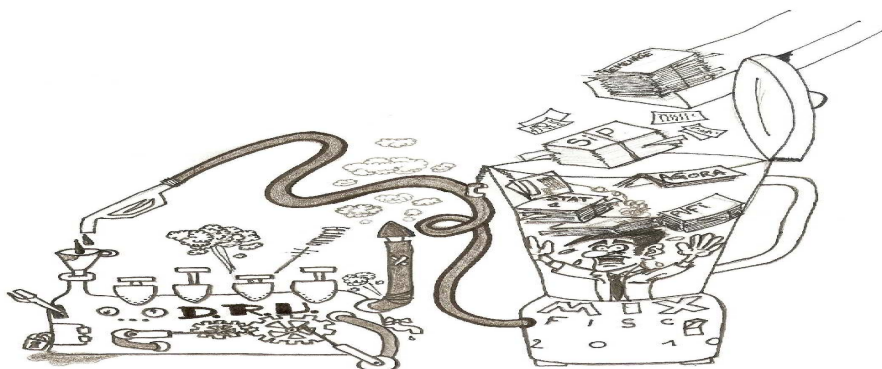
- 1) Plus de places en crèche
- 2) Extension du parc des logements sociaux
- 3) Extension des zones de vie chère
- 4) Développement d'une restauration collective de qualité partout où cela est possible, pour tous et à moindre coût.

La fusion doit permettre de prendre en compte ces exigences qui ne doivent pas rester de bonnes intentions.

**LE SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES  
VOUS SOUTIENT.**

**VOS REVENDICATIONS SONT LES NÔTRES !**

**A L'ADMINISTRATION DE LES SATISFAIRE  
DANS NOTRE DIRECTION !**



## COMPTE RENDU DE GROUPE DE TRAVAIL A LA DGFIP

Compte rendu du Groupe de Travail sur le **Guichet Fiscal Unique** (réunion du 26 janvier 2010)

La fusion de l'ex DGI et de l'ex CP n'a de sens, que si la question de l'accueil est traitée réellement comme un vrai sujet, sans tabou. L'administration doit se donner les moyens nécessaires pour y parvenir.

Tout d'abord, l'accueil est devenu un nouveau métier au sein de la DGFIP. C'est la raison pour laquelle, la CFTC DGFIP est le seul syndicat à proposer une prime spécifique. Cette proposition n'a pas été reprise par les autres syndicats, ni commentée par l'administration. La direction reconnaît cependant que le métier de l'accueil est bien un nouveau métier et par ailleurs ce n'est pas un lieu de recherche de productivité. Et dorénavant, l'accueil primaire et l'accueil secondaire deviennent un accueil **généraliste** et un accueil **spécialisé**.

La CFTC a aussi insisté sur les retards de formation des collègues de l'accueil. Alors la direction s'est engagée à mettre en place une boîte à outil de formation (un kit accueil mis en ligne dans Ulysse sous huitaine...). Mais la CFTC DGFIP regrette que notre administration ne prenne pas plus en compte les implantations de nos services et donc le tissu fiscal servi, les attentes des contribuables de Lens ne sont pas les mêmes que les contribuables de Saint Pol.

Cependant, l'administration propose et reprend une revendication déjà exprimée antérieurement c'est-à-dire :  
-les équipes d'accueil aient la possibilité d'avoir des temps de pause et de ressourcement pendant la journée, notamment pendant les grandes affluences,  
-les équipes d'accueil auront un espace dédié pour ces pauses.  
La CFTC Finances Publiques est d'accord, mais a souligné la difficulté de trouver de nouveaux mètres carrés dans les SIP déjà en place.

A l'occasion de ce groupe de travail, l'administration avait commandé une étude sur l'accueil sur le grand site de Reims. La CFTC est toujours dans l'attente du bilan complet (ce bilan devrait arriver dans les jours qui viennent...). Mais la CFTC pense à la lecture d'une de ces fiches, qu'un cadre A dédié à l'accueil s'impose, et celui-ci ne doit pas être l'adjoint du responsable SIP. L'administration a répondu favorablement à notre demande.

Sur les équipes de renfort en période de charge et/ou d'affluence, l'administration hésite encore sur le modèle de calibrage des futures équipes d'accueil : elle n'envisage pas un modèle unique mais deux pistes ;  
-l'une avec une équipe un peu réduite pouvant être renforcée en période de charge,  
-l'autre avec une équipe étoffée, pouvant seconder en période creuse les autres services.  
Pour la CFTC DGFIP, l'essentiel est de ne pas dépeupler le back office pour constituer le front office, car alors, c'est la structure qui risque de tanguer.

Sur les flux, la CFTC rappelle que leur bonne gestion comme celle de la qualité de l'accueil physique passera par la nécessaire amélioration des conditions d'installation de ces accueils. Pour l'administration, il y a deux grands pics annuels :  
-la campagne déclaration (de mai à juin)  
-la distribution des avis et du contentieux IR / TH (d'août à décembre).  
La CFTC DGFIP considère qu'en dehors de pics constatés, il existe en fonction des particularités locales, des périodes de charges qui peuvent varier d'un endroit à un autre, notamment dans les périodes citées.

Concernant GAIA, la direction estime que cet outil performant mais qui nécessite une meilleure appropriation par les services ; par ailleurs, elle doit revoir la partie statistique, qui présente des difficultés pour la servir. Le lien GAIA/accueil de proximité doit être renforcé. Pour la CFTC, il conviendra d'attendre au moins un exercice complet avant de tirer des enseignements pour l'avenir.

Le prochain groupe de travail sur le Guichet Fiscal Unique aura lieu le 15 mars 2010 ; les prochains sujets évoqués :  
-l'accueil téléphonique,  
-la problématique des grands SIP/SIE.  
N'hésitez à nous faire remonter vos observations, vos remarques ou vos questions nos délégués CFTC Finances se tiennent à votre disposition.

- **Brève de la Direction du Pas de Calais**

Le Prochain CTPD (de la direction unifiée) aura lieu le 23 février 2010, l'ordre du jour est celui-ci :

- Adoption du règlement intérieur applicable au CTPD,
- Approbation des procès verbaux des CTPD des 25 juin, du 9 et 15 octobre 2009 et du procès verbal du CPTL du 22 octobre 2009
- Harmonisation des horaires d'ouvertures de la Direction (immeuble Foch et Brassart)
- Adoption du règlement intérieur suite à la consultation de tous les agents du SIP de Lens Nord sur les plages fixes et variables
- Modification des horaires d'ouverture au public du Centre des Finances Publiques d'Hénin Beaumont (SIP-E)
- Transformation d'un emploi B en A pour le pôle de recouvrement spécialisé du Pas de Calais
- Création d'emplois de catégorie A pour 2010.

Pour toutes questions concernant ce CTP, vous pouvez contacter vos représentants CFTC DGFIP 62 :

Annie Liant

Trésorerie d'Arras

Gabriel Gaillard

R.F Boulogne sur Mer

---

- **Brève Ministère des Finances : Application de nouvelle grille indiciaire de catégorie B**

La CFTC Finances par l'intermédiaire de son secrétaire général des Finances Monsieur François Bos a écrit le 19 janvier 2010 à Madame la Ministre des Finances pour demander la mise en application de la nouvelle grille indiciaire. En effet, le décret 2009-1388 du 11/11/2009 portant sur les dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la **catégorie B** de la fonction publique de l'état a été publiée au JO du 15/11/2009.

La CFTC a clairement demandé que ce décret soit appliqué le plus rapidement possible afin qu'ils puissent bénéficier aux agents de la catégorie concernée.

La CFTC vous tiendra informé de la suite de cet important dossier et dès l'application du décret vous donnera la nouvelle grille indiciaire de la catégorie dans ses différents supports (publication, site etc...)

---

- **Brèves Fonction Publiques**

- *Vers la titularisation des agents non Titulaires ?*

La CFTC a toujours combattu la précarité dans la fonction publique et à ce titre revendique la possibilité pour les agents non titulaires qui le souhaitent, d'être titularisé.

A ce titre c'est avec satisfaction qu'elle a entendu le Président de la république, lors de son entretien télévisé, envisager la titularisation des contractuels.

La CFTC demande donc au ministère de la fonction publique d'ouvrir dans les meilleurs délais des négociations pour atteindre cet objectif.

- *La CFTC défend la retraite à 60 ans !*

Le sujet des retraites, régulièrement traité dans les médias depuis quelques semaines, ne laisse personne indifférent. Surtout lorsqu'il s'agit de reporter l'âge de départ à la retraite !

La CFTC a établi : « un état des lieux sur les premiers points de blocage et les futurs axes de négociation »

Dans le cadre des futurs travaux sur la retraite, la CFTC ne manquera pas de défendre le régime des retraites fonction publique, en rappelant par exemple notre attachement au calcul de la pension sur les six derniers mois d'activité, ou aux bonifications d'ancienneté pour les mères de famille.

Il faudra être vigilant pour que les fonctionnaires ne soient pas les boucs émissaires des déficits.

Un récent sondage (CSA pour le journal l'humanité) indique que 77 % des personnes interrogées jugent qu'une réforme est nécessaire pour sauvegarder le système de retraite.

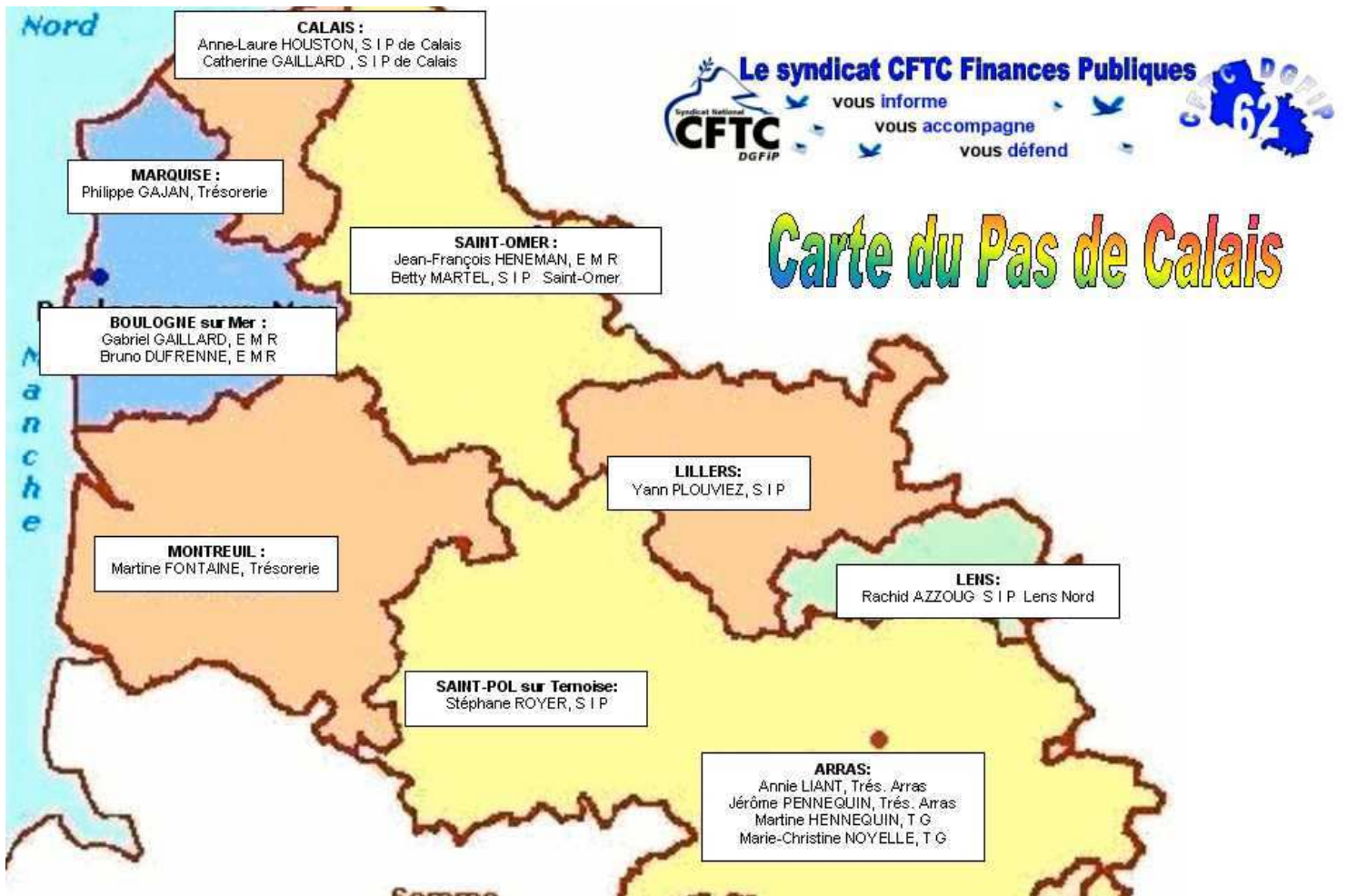
Le conseil d'orientation des retraites, dans une première phase dite de diagnostic, a précisément proposé des pistes concernant un changement de système de retraite. Celles-ci révèlent qu'une réforme du système ne permettait pas de rééquilibrer les comptes du régime de retraite.

Cette conclusion conforte la position que défend la CFTC : Il faut agir sur les ressources. Pour la CFTC, le vrai sujet est celui d'une juste répartition de la richesse produite.

La CFTC souhaite un élargissement de l'assiette des cotisations aux revenus non salariaux, dont ceux du capital.

**Journée D'action nationale des retraites le mercredi 24 février 2010**

---



BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFIP

Je soussigné(e) déclare donner mon adhésion au Syndicat National CFTC DGFIP

Nom : ..... Prénom .....  
 Nom de jeune fille : ..... Né(e) le ..... à .....  
 Domicile : ..... ☎  
 Affectation : ..... ☎  
 Grade : ..... Echelon .....

Je souhaite recevoir mon courrier syndical : (1) A mon domicile (1) Sur mon lieu de travail

Quotité de travail :  100 %  90 %  80 %  70 %  60 %  50 %

Option prélèvement mensuel :  OUI  NON

à....., le / /  
(signature)

(1) rayer la mention inutile

**Coupon à renvoyer Stéphane ROYER, Secrétaire Départemental adjoint CFTC DGFIP 62**  
**SIP St Pol /Ternoise Place François Mitterrand 62130 ST POL /TERNOISE**

☎ [cftc-impots.pas-de-calais@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc-impots.pas-de-calais@dgfip.finances.gouv.fr) ☎ 03 21 47 44 18